



Pôle dynamique commerciale  
Service Commerces et Marchés

## **APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERETS POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'UN CARROUSEL PLACE DECAZES à LIBOURNE**

### **Date limite de remise des propositions**

**Lundi 02 mars 2026 à 12h00**

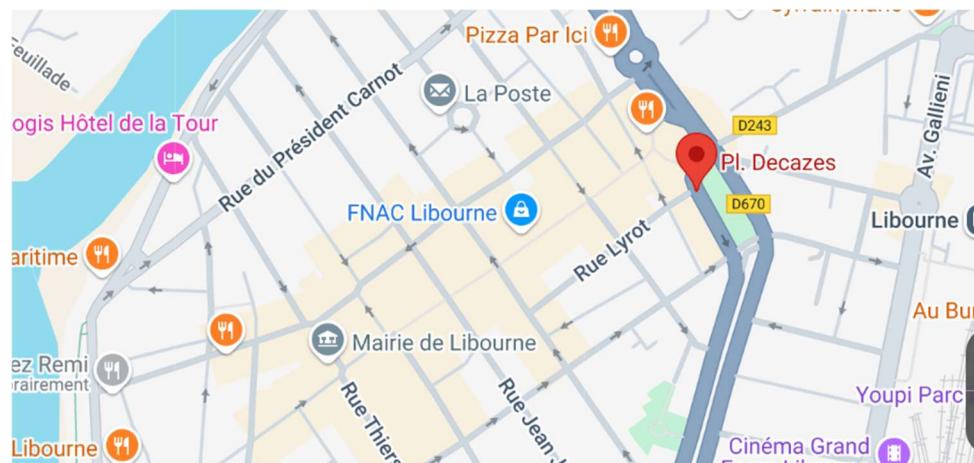
### **S O M M A I R E**

- 1. Objet de l'appel à manifestations d'intérêts**
- 2. Caractéristiques de la mise à disposition**
  - Nature du contrat-durée
  - Redevance d'occupation du domaine public
  - Modalités de branchement électriques
  - Prestations demandées
- 3. Conditions de dépôt des candidatures**
  - Présentation de l'offre
  - Pièces à fournir
  - Modalités de dépôt des candidatures
- 4. Sélection des projets : critères d'attribution**
- 5. Rétroplanning**
- 6. Abandon de la consultation**

## **1. Objet de l'appel à candidatures**

La commune de Libourne souhaite installer un manège pour enfants type « Carrousel » sur le terre-plein situé place Decazes, proche de l'entrée de la rue piétonne, au cœur du marché dominical et des animations saisonnières de la ville.

Photos non contractuelles du site mis à disposition :



Cet appel à candidatures a pour objet la sélection d'un candidat en vue de, l'installation, la gestion et l'animation d'un carrousel simple sur une période pouvant s'étendre du 1<sup>er</sup> mai 2026 au 06 septembre 2026.

Cet appel à candidatures est réalisée en application de l'article L 2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

## **2-Caractéristiques de l'occupation du domaine public**

Nature de l'occupation-durée :

La mise à disposition de l'emplacement fera l'objet d'une convention d'occupation du domaine public, ci-après annexée,

Cette convention sera conclue entre la commune de Libourne et l'occupant pour une durée allant du 1<sup>er</sup> mai 2026 au 06 septembre 2026 et précisera l'ensemble des droits et obligations de chaque partie.

L'exploitation de l'activité devra être organisée afin d'offrir aux administrés une offre régulière. Le candidat devra proposer un planning d'exploitation cohérent avec les jours et horaires d'affluence en centre-ville.

Redevance :

Le candidat retenu sera soumis à une redevance d'occupation du domaine public selon les tarifs du domaine public établis par délibération du conseil municipal.

Modalités de branchement électrique :

Le candidat aura à sa charge la consommation électrique soit en paiement direct auprès d'ENEDIS soit par le biais d'une refacturation de sa consommation par la commune.

Le planning d'exploitation devra être proposé par le candidat et inclure les indications suivantes :

- Hors vacances scolaires : ouverture obligatoire les mercredis, samedis et dimanches.
- Pendant les vacances scolaires juillet, août : ouverture tous les jours sauf le lundi.
  - Δ Sur cette période, les horaires d'exploitation sont laissés à l'appréciation de l'exploitation avec toutefois **une fermeture minimum à 19h30**.  
La commune reste ouverte à toutes propositions quant à un horaire de fermeture maximum.

D'une manière générale, l'occupation du domaine public par le candidat devra prendre en compte :

- L'installation, la mise en service du carrousel et la désinstallation en conformité avec la réglementation en vigueur et notamment la loi n° 2008-136 du 13 février 2008 relative à la sécurité des manèges et des attractions.
- La mise à disposition du matériel nécessaire à l'activité (bâches protégeant le manège, éventuelles chaises à disposition du public...)
- L'exploitation du manège
- L'entretien et la maintenance du manège.

Une étude de sol a été réalisée le 12 mars 2025 indiquant que la portance maximum acceptée est de 30/MPa/m. (cf. rapport d'étude joint).

### **3- Conditions de dépôt des candidatures**

Le candidat devra fournir un dossier comprenant une offre détaillée permettant à la commune de d'étudier sa motivation, le fonctionnement de son activité, la qualité du projet et l'animation du site.

Le dossier devra comporter les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature indiquant :
  - L'expérience du candidat,
  - Les moyens matériels (ancienneté du matériel, degré de vétusté) et les moyens humains affectés à l'exploitation de son activité,
  - Les jours et horaires d'exploitation envisagés
  - Les tarifs pratiqués,
- Une photographie du manège
- Les pièces justifiant de la régularité de l'activité professionnelle :
  - Extrait Kbis de moins de 3 mois,
  - Fiche technique à jour du carrousel
  - Carte de commerçant non sédentaire,

- Attestation d'assurance responsabilité civile pour les risques professionnels, vandalisme, incendie, tempête)
- Attestation d'assurance des biens lui appartenant (carrousel, et tout autre matériel nécessaire à l'activité) et attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
- Tout autre document permettant au candidat de justifier d'une expérience confirmée dans le domaine

Cet appel à candidatures est publié sur le site de la commune de Libourne.

Les candidats sont invités à adresser leur dossier tel que précisé ci-dessous

- Soit par voie dématérialisée, à l'adresse du service Commerces et Marchés : **[contactdomainepublic@libourne.fr](mailto:contactdomainepublic@libourne.fr)**
- Soit par voie papier par tous moyens permettant de conférer une date certaine à leur réception (lettre recommandée, remise en main propre contre récépissé (\*)) à l'adresse suivant

**Mairie de Libourne  
Pôle Dynamique commerciale  
Service Commerces et Marchés  
42 Place Abel Surchamp  
33500 Libourne**

(\*) Jours de dépôt des dossiers en main propre :

- les lundis, mardis et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h00

Tout candidat fournissant une candidature contenant de fausses informations se verra exclu de la procédure de sélection, sa candidature ne sera pas retenue.

Le dossier devra parvenir au plus tard **le lundi 2 mars 2026 à 12 heures**.

Seuls les dossiers reçus avant la date et l'heure limites de dépôt fixés ci-avant seront examinés.

La ville se réserve le droit de demander des compléments et précisions aux candidats sur les éléments de candidature.

Les candidats non retenus seront informés soit par courrier soit par courriel.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cet appel à candidatures, les candidats pourront formuler leur demande écrite par mail à l'adresse suivante :

- **[contactdomainepublic@libourne.fr](mailto:contactdomainepublic@libourne.fr)**

Si aucune candidature n'a été déposée à la date limite de réception mentionnée ci-dessus, la Ville de Libourne se réserve le droit de relancer à nouveau un avis de publicité.

#### **4 – Sélection des projets : critères d'attribution**

Les offres seront jugées sur 100 points en fonction des critères hiérarchisés et pondérés indiqués ci-dessous :

- Organisation générale de l'activité, conditions d'exploitation et capacités professionnelles dans ce type d'activité : **55%**
- Caractéristiques esthétiques du manège et de l'ensemble de l'installation ainsi que la qualité de leur intégration dans l'environnement urbain : **45%**

## **5-Rétroplanning :**

- Publication de l'appel à candidature : 02/02/2026
- Date limite de dépôt des candidatures : 02/03/2026 à 12h
- Analyse des candidatures et choix du candidat : du 03/03/2026 au 06/03/2026
- Notification du choix aux candidats : 09/03/2026 au 13/03/2026
- Exploitation du carrousel souhaitée à partir du 1<sup>er</sup> mai 2026

## **6- Abandon de la consultation**

La ville de Libourne se réserve la possibilité de déclarer sans suite la présente consultation. Cette décision d'abandon peut également intervenir si elle estime qu'aucun projet ne présente une crédibilité technique ou financière suffisante.

**Date d'envoi du présent avis : le 02 février 2026**